

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 347-21

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 16 juin 2021, le Règlement numéro 347-21, intitulé « Règlement numéro 347-21, Règlement de concordance numéro 347-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 afin de modifier la délimitation de la zone inondable par embâcle ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 26 août 2021.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 8 septembre 2021 La greffière,

FLAVIE BORITALLIE